



Service SG  
Affichage du 28/06/2022  
au 28/08/2022

# CAVALAIRE

HÔTEL DE VILLE

**AVIS AU PUBLIC** : La formalité d'affichage des délibérations correspondantes a lieu à la mairie et un exemplaire papier est mis à la disposition du public au service Secrétariat Général, aux heures habituelles d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2022**  
**établi conformément à l'art. L.2121.25 du Code Général des Collectivités**  
**Territoriales**

L'an deux mille vingt deux, le 23 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la sous la présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, Maire (questions 1, et 9 à 14) et de Monsieur Olivier CORNA, 1er Adjoint au Maire (questions 2 à 8).

**PRESENTS :**

Monsieur LEONELLI, Monsieur CORNA, Madame GARNIER, Monsieur DEBIARD, Monsieur ROBIN, Madame NAVARRO, Monsieur VANDEVELDE, Monsieur DELATTRE, Monsieur SALINI, Monsieur DUBOIS, Monsieur MATYBA, Madame MORTIER, Madame GUIMELLI, Madame WYDOOGHE, Monsieur ELUERE, Madame CARATTI, Madame REAU, Madame HUCK, Monsieur DEMURGER, Monsieur ROQUE.

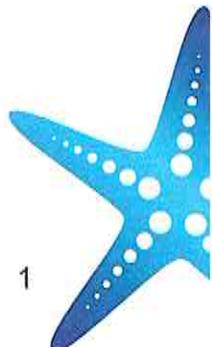
**PROCURATIONS :**

Sylvie GAUTHIER à Sylvie CARATTI  
Anne PODEVIN à Michel DELATTRE  
Brigitte DEFOND à Marie-Céline HUCK  
Philippe BURNER à Olivier CORNA  
Claire GIOVANNONI à Céline GARNIER  
David MARTINS DO CARMO à Philippe VANDEVELDE  
Esther ELUERE à Stéphane ELUERE

**ABSENTS :**

Virginie LENOIR  
Philippe LEONELLI de la question 2 à 8.

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Céline HUCK



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

### 089/2022 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LEONELLI, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2021 au 31/12/2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et des budgets annexes.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur du budget principal et des budgets annexes des caveaux au cimetière, de l'assainissement, du port public de plaisance, des transports de personnes, du parking Gleizes et de la maison funéraire, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et sont adoptés.

**Adopté à l'unanimité**

### 090/2022 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence du premier adjoint, Monsieur CORNA Olivier, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. LEONELLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
- résultats reportés, résultats affectés	1 323 844,53	
- opérations de l'exercice	2 730 092,58	3 670 089,73
<b>TOTAUX</b>	<b>4 053 937,11</b>	<b>3 670 089,73</b>
- résultat de clôture (déficit)	383 847,38	
- restes à réaliser	1 441 075,00	1 669 773,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>5 495 012,11</b>	<b>5 339 862,73</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF (déficit)</b>	<b>155 149,38</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		

- résultats reportés		2 021 928,17
- opérations de l'exercice	21 986 027,23	25 135 841,98
<b>TOTAUX</b>	<b>21 986 027,23</b>	<b>27 157 770,15</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF (excédent)</b>		<b>5 171 742,92</b>
<b>ENSEMBLE</b>		
- résultats reportés et affectés	1 323 844,53	2 021 928,17
- opérations de l'exercice	24 716 119,81	28 805 931,71
<b>TOTAUX</b>	<b>26 039 964,34</b>	<b>30 827 859,88</b>
- résultats de clôture (excédent)		4 787 895,54
- restes à réaliser	1 441 075,00	1 669 773,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>27 481 039,34</b>	<b>32 497 632,88</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS (excédent)</b>		<b>5 016 593,54</b>

Tous les chapitres de la section de fonctionnement et d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, sont approuvés par :

2°) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**091/2022 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE -  
VENTE DE CAVEAUX**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence du premier adjoint, Monsieur CORNA Olivier, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du cimetière, dressé par M. LEONELLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
- résultats reportés, résultats affectés		24 677,52
- opérations de l'exercice	27 395,14	34 060,00
<b>TOTAUX</b>	<b>27 395,14</b>	<b>58 737,52</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF (excédent)</b>		<b>31 342,38</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
- résultats reportés		10 000,78
- opérations de l'exercice	42 376,69	42 376,69
<b>TOTAUX</b>	<b>42 376,69</b>	<b>52 377,47</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF (excédent)</b>		<b>10 000,78</b>

2°) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds

de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**092/2022 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DE  
L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence du premier adjoint, Monsieur CORNA Olivier, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 de l'assainissement, dressé par M. LEONELLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
- résultats reportés, résultats affectés		778 109,52
- opérations de l'exercice	393 282,82	321 347,46
<b>TOTAUX</b>	<b>393 282,82</b>	<b>1 099 456,98</b>
- <i>résultat de clôture (excédent)</i>		706 174,16
- restes à réaliser	144 469,00	20 405,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>537 751,82</b>	<b>1 119 861,98</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF (excédent)</b>		<b>582 110,16</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
- résultats reportés		105 210,18
- opérations de l'exercice	1 499 979,11	1 415 473,70
<b>TOTAUX</b>	<b>1 499 979,11</b>	<b>1 520 683,88</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE (excédent)</b>		<b>20 704,77</b>
<b>ENSEMBLE</b>		
- résultats reportés ou affectés		883 319,70
- opérations de l'exercice	1 893 261,93	1 736 821,16
<b>TOTAUX</b>	<b>1 893 261,93</b>	<b>2 620 140,86</b>
- <i>résultats de clôture (excédent)</i>		726 878,93
- restes à réaliser	144 469,00	20 405,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 037 730,93</b>	<b>2 640 545,86</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS (excédent)</b>		<b>602 814,93</b>

2°) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**093/2022 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DU PORT  
PUBLIC DE PLAISANCE**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence du premier adjoint, Monsieur CORNA Olivier, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du port de plaisance, dressé par M. LEONELLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
- résultats reportés, résultats affectés		1 855 687,87
- opérations de l'exercice	456 266,76	760 146,63
<b>TOTAUX</b>	<b>456 266,76</b>	<b>2 615 834,50</b>
- <i>résultat de clôture (excédent)</i>		2 159 567,74
- restes à réaliser	688 217,00	150 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 144 483,76</b>	<b>2 765 834,50</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF (excédent)</b>		<b>1 621 350,74</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
- résultats reportés		151 089,61
- opérations de l'exercice	329 083,12	225 917,65
<b>TOTAUX</b>	<b>329 083,12</b>	<b>377 007,26</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE (excédent)</b>		<b>47 924,14</b>
<b>ENSEMBLE</b>		
- résultats reportés ou affectés		2 006 777,48
- opérations de l'exercice	785 349,88	986 064,28
<b>TOTAUX</b>	<b>785 349,88</b>	<b>2 992 841,76</b>
- <i>résultats de clôture (excédent)</i>		2 207 491,88
- restes à réaliser	688 217,00	150 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 473 566,88</b>	<b>3 142 841,76</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS (excédent)</b>		<b>1 669 274,88</b>

2°) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**094/2022 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE  
DES TRANSPORTS**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence du premier adjoint, Monsieur CORNA Olivier, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 des transports, dressé par M. LEONELLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
- résultats reportés, résultats affectés		75 685,61
- opérations de l'exercice	10 913,32	17 606,00
<b>TOTAUX</b>	<b>10 913,32</b>	<b>93 291,61</b>
- <i>résultat de clôture (excédent)</i>		82 378,29
- restes à réaliser		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>10 913,32</b>	<b>93 291,61</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF (excédent)</b>		<b>82 378,29</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
- résultats reportés		24 146,76
- opérations de l'exercice	355 730,98	362 374,41
<b>TOTAUX</b>	<b>355 730,98</b>	<b>386 521,17</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF (excédent)</b>		<b>30 790,19</b>
<b>ENSEMBLE</b>		
- résultats reportés ou affectés		99 832,37
- opérations de l'exercice	366 644,30	379 980,41
<b>TOTAUX</b>	<b>366 644,30</b>	<b>479 812,78</b>
- <i>résultats de clôture (excédent)</i>		113 168,48
- restes à réaliser		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>366 644,30</b>	<b>479 812,78</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS (excédent)</b>		<b>113 168,48</b>

2°) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**095/2022 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DU PARKING  
GLEIZES**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence du premier adjoint, Monsieur CORNA Olivier, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du parking Gleizes, dressé par M. LEONELLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
- résultats reportés, résultats affectés		2 520,00
- opérations de l'exercice	420,00	450,00

<b>TOTAUX</b>	<b>420,00</b>	<b>2 970,00</b>
- résultat de clôture (excédent)		2 550,00
- restes à réaliser		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>420,00</b>	<b>2 970,00</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF (excédent)</b>		<b>2 550,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
- résultats reportés		49 946,66
- opérations de l'exercice	27 109,65	30 410,00
<b>TOTAUX</b>	<b>27 109,65</b>	<b>80 356,66</b>
- résultat de clôture (excédent)		53 247,01
- restes à réaliser		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>27 109,65</b>	<b>80 356,66</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF (excédent)</b>		<b>53 247,01</b>
<b>ENSEMBLE</b>		
- résultats reportés ou affectés		52 466,66
- opérations de l'exercice	27 529,65	30 860,00
<b>TOTAUX</b>	<b>27 529,65</b>	<b>83 326,66</b>
- résultats de clôture (excédent)		55 797,01
- restes à réaliser		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>27 529,65</b>	<b>83 326,66</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS (excédent)</b>		<b>55 797,01</b>

2°) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

#### **096/2022 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DE LA MAISON FUNERAIRE**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence du premier adjoint, Monsieur CORNA Olivier, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 de la Maison funéraire, dressé par M. LEONELLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer ainsi :

<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
- résultats reportés, résultats affectés		
- opérations de l'exercice	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF (excédent)</b>		<b>0,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		

- résultats reportés		38 602,53
- opérations de l'exercice	26 406,84	34 480,00
<b>TOTAUX</b>	<b>26 406,84</b>	<b>73 082,53</b>
<b>RESULTAT DEFINITIF (excédent)</b>		<b>46 675,69</b>

2°) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**097/2022 - AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

A la suite du vote des comptes administratifs, le Conseil municipal doit décider de l'affectation des résultats de la section de fonctionnement de chacun des budgets.

Ces résultats doivent en priorité couvrir les besoins de financement de la section d'investissement. Les éventuels restes sont soit affectés pour tout ou partie à la section d'investissement, soit conservés en report à nouveau à la section de fonctionnement.

Les résultats 2021 ont, lors du vote des budgets primitifs 2022, fait l'objet d'une reprise et d'une affectation par anticipation, Madame HUCK vous propose de reprendre de manière définitive ces résultats comme suit :

**Pour le budget principal :**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget principal de 5 171 742,92 €, est affecté comme suit :

- compte 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés 155 150 € ;
- compte 002 : résultat de fonctionnement reporté 5 016 592,92 € ;

**Pour le budget annexe du cimetière-vente de caveaux :**

Le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2021 du budget annexe du cimetière-vente de caveaux de 10 000,78 €, est affecté comme suit :

- compte 002 : résultat d'exploitation reporté 10 000,78 € ;

**Pour le budget annexe de l'assainissement :**

Le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2021 du budget annexe de l'assainissement de 20 704,77 €, est affecté comme suit :

- compte 002 : résultat d'exploitation reporté 19 704,77 €
- compte 1064 : réserves réglementées 1 000,00 €

**Pour le budget annexe du port public de plaisance :**

Le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2021 du budget annexe du port public de plaisance de 47 924,14 €, est affecté comme suit :

- compte 002 : résultat d'exploitation reporté 47 924,14 €

**Pour le budget annexe de la régie des transports :**

Le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2021 du budget annexe de la régie des transports de 30 790,19 €, est affecté comme suit :

- compte 002 : résultat d'exploitation reporté 30 790,19 € ;

**Pour le budget annexe du parking Gleizes :**

Le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2021 du budget annexe du parking Gleizes de 53 247,01 €, est affecté comme suit :

- compte 002 : résultat d'exploitation reporté 53 247,01 € ;

**Pour le budget annexe de la maison funéraire :**

Le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2021 du budget annexe de la maison funéraire de 46 675,69 €, est affecté comme suit :

- compte 002 : résultat d'exploitation reporté 46 675,69 € ;

**Adopté à l'unanimité**

**098/2022 - APPROBATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE ET DU PLAN MERCREDI 2022-2025 ET DES CONVENTIONS AFFÉRENTES**

Suite à la réforme dite des rythmes scolaires, l'organisation de la semaine scolaire sur neuf demi-journées a été mise en place dans les écoles de Cavalaire-sur-Mer dès la rentrée 2014. Des modifications ont ensuite été apportées en concertation avec les différents acteurs de la communauté éducative, notamment en fixant le vendredi après-midi comme demi-journée réservée pour les nouvelles activités périscolaires (NAP). Dans le même temps un projet éducatif territorial (PEDT) avait été approuvé par la présente assemblée, après validation par le directeur départemental de l'éducation nationale. Le PEDT a permis de développer de nouveaux partenariats et de nouveaux temps au profit de l'éducation des enfants cavalois. Un comité de pilotage a suivi son application, associant enseignants, parents d'élèves, acteurs associatifs et services communaux.

Par la suite, le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 a instauré la possibilité de bénéficier de dérogations à la semaine des neuf demi-journées. Les années scolaires 2017-2018 et 2018-2019 ont permis d'étudier la pertinence d'un changement d'organisation de la semaine scolaire pendant lesquelles les familles et les équipes enseignantes des écoles ont été consultées. Une majorité d'acteurs éducatifs étaient pour un "retour" à une semaine scolaire de 4 jours. C'est donc depuis la rentrée scolaire 2019-2020 que cette organisation a été mise en place.

Pour le PEDT 2019-2022, une mise à jour a été nécessaire avec l'intégration d'un "Plan Mercredi" conformément aux orientations de l'Éducation Nationale. En effet, depuis le décret n°2018-647 du 23 juillet 2018, le mercredi hors vacances scolaires est reconnu comme un temps périscolaire charnière dans la semaine des enfants instaurant un principe de continuité éducative entre les différents temps de vie des enfants (temps scolaire, temps de loisirs et de temps familial).

Dès lors, les accueils de loisirs labélisés "Plan Mercredi" doivent répondre aux exigences suivantes de la charte qualité "Plan Mercredi" :

- 1/ Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant
- 2/ L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- 3/ La mise en valeur de la richesse des territoires
- 4/ Le développement d'activités éducatives de qualité.

Le PEDT 2019-2022 arrivant à échéance, un bilan et une évaluation des précédents objectifs ont été réalisés.

Cela a permis d'établir pour le PEDT 2022-2025 les objectifs éducatifs (ayant pour publics cibles les enfants, les jeunes et les parents) ainsi que les objectifs techniques (liés à l'organisation, à l'offre de services et aux relations entre acteurs éducatifs).

Les objectifs éducatifs généraux, déclinés en objectifs opérationnels et en pistes d'actions, du nouveau PEDT sont les suivants :

- 1/ Développer des parcours éducatifs dans les structures d'accueil
- 2/ Contribuer à la réussite éducative des enfants et des jeunes
- 3/ Accompagner l'émancipation, l'autonomie et l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans.

Les objectifs techniques généraux, également déclinés en objectifs opérationnels et en pistes d'actions, sont les suivants :

- 1/ Assurer une accessibilité des activités pour tous
- 2/ Renforcer qualitativement l'offre existante à destination des enfants et des jeunes
- 3/ Être garant de la protection de la santé et du bien-être des enfants et des jeunes
- 4/ Renforcer la collaboration Ville/Education nationale.

Afin d'assurer le suivi et l'analyse du PEDT, un comité de pilotage sera mis en place et sera composé :

- des instances signataires du PEDT (DSDEN, SDJES, CAF, Mairie) ou leurs représentants
- du Directeur Général des Services
- du Directeur des Affaires Familiales et Solidarités
- des directions des écoles maternelle et élémentaire
- des représentants de parents d'élèves.

Afin d'assurer la mise en œuvre des actions ainsi que leurs évaluations, des comités techniques thématiques seront mis en place et seront composés :

- du Directeur des Affaires Familiales et Solidarités
- des enseignants des écoles maternelle et élémentaire
- des responsables des services municipaux d'accueil éducatif (multi-accueil et Acm)

Et de membres occasionnels en fonction des thématiques abordées :

- les responsables des services municipaux "Culture", "Sport", "Environnement" et "CCAS"
- les responsables associatifs et partenaires extérieurs

Madame NAVARRO vous propose donc de valider le PEDT ainsi que le Plan Mercredi établis pour les années scolaires 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents s'y afférant.

**Adopté à l'unanimité**

## **099/2022 - MODIFICATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA SPL PORT HERACLEA**

Par délibération de notre assemblée du 24 mai dernier a été approuvé l'avenant n°1 au contrat de concession de service public du 6 juillet 2018 entre la Commune et la SPL Port Heraclea.

Cet avenant a fait l'objet de modifications et de compléments de rédaction qui ont été approuvées par les instances de gouvernance de la SPL.

Monsieur CORNA vous propose par conséquent d'approuver, après avis de la commission de délégation de service public, la version définitive de cet avenant n°1 et d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint Délégué au Port à le signer.

**Adopté à l'unanimité**

## **100/2022 - DESIGNATION D'UN DIRECTEUR DE LA MAISON FUNERAIRE**

La nomination du directeur de la chambre funéraire sans personnalité morale mais avec autonomie financière se fait sur proposition du Maire par délibération du Conseil municipal, conformément à l'article L2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite au départ de l'ancien directeur, Monsieur DELATTRE propose en la personne de M. DUHAIN Olivier, de pourvoir à son remplacement.

**Adopté à l'unanimité**

## **101/2022 - MARCHE DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE USINE DE TRAITEMENT DE DECHET UTOM EN MAISON DE LA NATURE DITE L'USINE A CAVALAIRE-SUR-MER - ATTRIBUTION DU LOT N°10**

Les travaux objet du marché consistent en la réhabilitation de l'ancienne usine de traitement de déchet UTOM en maison de la nature L'USINE. Ce projet niché au cœur du site classé de la Corniche des Maures, a pour principal objectif l'éducation et la sensibilisation à l'environnement méditerranéen.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 4 mars 2022 pour une remise des offres le 17 avril 2022 à 17 heures. Il s'agit d'un marché *alloti*.

Consultation à laquelle 15 entreprises ont candidaté. Une première analyse a permis de désigner les attributaires des lots 1, 2, 3, 5, 6A, 6B, 8 et 9. Les lots 5 et 7 étant infructueux.

Une deuxième analyse a permis d'attribuer le lot 10 correspondant à l'aménagement des espaces verts.

Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 40 % / Valeur technique 60 %.

Monsieur ROBIN vous demande donc d'attribuer le lot 10 à l'entreprise ID VERDE pour un montant de 59 412.26 € H.T.

**Adopté à l'unanimité**

**102/2022 - POLITIQUE COMMUNALE DU STATIONNEMENT - INSTAURATION  
D'UN ABONNEMENT POUR LES COMMERÇANTS DE LA ZONE ORANGE**

La politique communale du stationnement a été instituée par délibérations de notre assemblée du 1<sup>er</sup> juin 2017, complétées par la délibération du 21 septembre suivant, du 19 juin 2019, du 11 juin 2020, du 08 avril 2021 et enfin du 28 février 2022.

Lors de la dernière délibération, il a été créé une troisième zone de stationnement payant – dénommée zone orange – spécifique au parking du Rivage. Ce parking en bordure de voie est en effet très fréquenté en haute saison ; il a donc été décidé d'instaurer une redevance de stationnement sur cette nouvelle zone en haute saison (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre), dont la perception est assurée dans les mêmes voies, procédures et conditions que pour les autres zones (horodateurs). Il a été également décidé d'instaurer au même montant de 23 € le forfait post-stationnement sur cette zone, et d'y appliquer les dispositions de la délibération du 21 septembre 2017 relative au recouvrement des FPS et à la convention avec l'ANTAI.

Depuis la mise en place de cette zone orange, les commerçants concernés, ont émis le souhait de pouvoir bénéficier d'un abonnement, à l'instar de ce qui existe déjà en zone verte, pour les actifs Cavalois.

Monsieur le Maire vous propose donc de fixer le tarif de l'abonnement pour les commerçants qui en feraient la demande en zone orange à 75 € mensuel.

La mise en œuvre de ces dispositions se fera par voie d'arrêté de Monsieur le Maire ; cet arrêté précisera notamment les modalités d'accès à ce tarif préférentiel : justificatifs à fournir, formulaire d'inscription etc ; il pourra être fait recours à un système de télépaiement, lié au serveur de sauvegarde des données d'immatriculation des véhicules ainsi qu'aux données personnelles transmises par les demandeurs, dans le respect du RGPD.

**Adopté à l'unanimité**

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL sur les  
DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR  
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**\* MARCHES (MAPA)**

- Attribution du marché SIVAAD 2022-2023 - « A002 Fournitures d'habillement, d'articles chaussants, d'accessoires et E.P.I. pour les personnels des services techniques - Lot H02V » avec la SARL CAROL B pour un montant minimum annuel de 1 500 € HT et maximum de 5 000 € HT.

- Attribution du marché SIVAAD 2022-2023 - « A002 Fournitures d'habillement, d'articles chaussants, d'accessoires E.P.I. pour les personnels des services techniques - Lot H02E » avec PROLIANS PACA pour un montant minimum annuel de 1 500 € HT et maximum de 5 000 € HT.

**VU par Nous, Monsieur Philippe LEONELLI, Maire de Cavalaire sur Mer, conformément aux dispositions de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales pour être affiché le 28 JUN 2022**

*Les présentes délibérations dont le texte complet est ici produit dans ce document faisant office de compte-rendu peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).*